

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025 à 19 H 30

Convocation
 du 04/04/2025

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ----- 07
Présents : --- 12
 Absents : ----- 01
 Pouvoirs : ----- 00
 Votants : ----- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre :----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry / THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : SANDRAL Linda

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Thierry PROFFIT

OBJET : Attribution d'une coupe de bois au plus offrant

Bois

Monsieur le Maire demande à Monsieur Thierry PROFFIT, Madame Ruta NOEL et Mme Coralie DECOMBARD concernés par le sujet suivant soumis au vote du conseil, de bien vouloir sortir de la salle.

**Délibération
 N°2025-17**

**Délibération Certifiée
 exécutoire,**

Télétransmise

Le : **15 AVR. 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **15 AVR. 2025**

Mise en ligne sur le site
 de la commune

Le : **15 AVR. 2025**

Le Maire Gil THOMAS

LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil, que la commune vend **au plus offrant** 15 m3 de bois un seul lot. Pour ce faire une annonce a été portée à la connaissance de la population par voie d'affichage et via la plateforme Illiwap le 3 mars 2025 ; la date de réception des offres ayant été fixée au 31 mars 2025.

LE MAIRE INFORME que huit offres ont été reçues et présente le détail des offres :

OFFRE 1 : 501 €
 OFFRE 2 : 260 €
 OFFRE 3 : 521 €
 OFFRE 4 : 315 €
 OFFRE 5 : 600 €
 OFFRE 6 : 165 €
 OFFRE 7 : 360 €
 OFFRE 8 : 150 €

LE MAIRE INVITE le conseil à retenir l'offre n° 5 pour 600 € qui est la plus avantageuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ⇒ RETIENT l'offre n°5 de monsieur Ali BOUSSAYED pour l'acquisition d'un lot 15 m3 de bois de pour un montant de six cents euros (600 euros).
- ⇒ MANDATE le Maire pour produire les pièces administratives et comptables nécessaires à l'encaissement de la somme liée à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS



Le secrétaire
Thierry PROFFIT

